

**TARIFS ANNUELS EXTERNAT - DEMI-PENSION**

Nous déterminons 6 catégories (A, B, C, D, E, F) selon le tableau ci-dessous.

Nous prenons en compte tous les traitements et salaires avant déduction des 10 % (ou frais réels), les pensions alimentaires, rentes, BIC, les revenus fonciers... Les revenus sont ceux indiqués sur votre avis d'imposition. Pour les parents séparés, la catégorie retenue dépendra des revenus de chacun des parents payeur.

**CONTRIBUTION & COTISATIONS**

- Contribution des familles

Catégorie	Revenus annuels	Contribution annuelle
<b>A</b>	De 0 à 26 500 €	444.00 €
<b>B</b>	De 26 501 à 39 000 €	615.00 €
<b>C</b>	De 39 001 à 55 000 €	746.00 €
<b>D</b>	Supérieur à 55 001 €	866.00 €

Et, si vous le pouvez, par solidarité...

<b>E</b>	« Bienfaiteur 1 (1)	Cat. D + 210 €	<b>Avec la réduction d'impôt de 66% vous ne payez que 70 € en Cat. E ou 150 € en Cat. F</b>
<b>F</b>	« Bienfaiteur 2 » (1)	Cat. D + 450 €	

(1) Les catégories « bienfaiteur 1 » et « bienfaiteur 2 » sont proposées au libre choix afin de permettre aux familles d'aider l'établissement. Un reçu pour dons aux œuvres à une association habilitée vous sera délivré en fin d'année civile.

**Réductions familles nombreuses :**

Si plusieurs enfants dans les établissements de l'Enseignement Catholique de Thonon (Sacré cœur et Jeanne d'Arc).

➤ Remise accordée : 2 enfants : 10 %    3 enfants : 15 %    4 enfants : 20 %    5 enfants : 25 %

- Cotisation APEL

20 € par an et par famille (Solidarité, projets pour l'école, abonnement à famille Education)

- Cotisation La Salle

10,90 € par an et par payeur (4 numéros / an)

**RESTAURATION – DEMI PENSION**

DEMI-PENSION 2 jours	DEMI-PENSION 3 jours	DEMI-PENSION 4 jours
467.00 €	700.50 €	934.00 €

NB : Un changement de régime ne peut se faire qu'**une seule fois** durant l'année scolaire et est pris en compte au 1er du mois suivant la demande.

**REPAS OCCASIONNEL**

Obligation de réservation via Ecole Directe et paiement distinct par CB. **Prix du repas : 7.90 €**

NB : majoration de 50% du repas si repas non réglé en avance - voir convention financière, article 7c)

**GARDERIE - ETUDE (Toute heure commencée est due) :**

<u>Matin (07h30 – 08h00) :</u>	Occasionnellement : 2.30 €/Séance	Annuellement : 225.00 €
<u>Soir (17h00 – 18h00) :</u>	Occasionnellement : 5.90 €/Séance	Annuellement : 473.00 €
<u>Soir (17h00 – 18h30) :</u>	Occasionnellement : 8.90 €/Séance	Annuellement : 630.00 €

**REGLEMENT**

Vous choisissez le nombre d'échéances de paiement sur la fiche comptable (1,3,9 ou 10 fois). Les chèques d'acompte encaissés en juillet viennent en déduction du montant total à payer.